

Bulletin phytosanitaire n° 3 du 1^{er} avril 2023 – Grandes cultures

Vous pouvez atteindre le Service phytosanitaire cantonal à un numéro figurant en fin de bulletin.

Actualités principales

Voir détails et autres actualités dans les pages suivantes

Colza

- **Méligèthes** : à contrôler jusqu'au début floraison. Dernier stade pour appliquer un insecticide : boutons floraux jaunes encore fermés (photo). **Dès le début floraison, il est interdit de traiter** et d'ailleurs superflu, car les méligèthes contribuent à la pollinisation.



Céréales

- **Désherbage** : certains herbicides ne peuvent plus être utilisés après CD 30 (épi 1 cm), à cause des risques de phytotoxicité.
- **Piétin verse** : il est à prendre en compte dans les rotations chargées en céréales et en cas de semis précoces.
- **Maladies foliaires** : l'état sanitaire est généralement bon ; la situation risque d'évoluer suite aux pluies, notamment dans l'orge.



Betterave sucrière

- Dès la levée, surveiller la présence de ravageurs aériens, notamment **l'altise**. (photo), sans oublier les limaces.

Contenu du bulletin

> Colza	> Ravageurs > Sclérotiniose
> Céréales	> Désherbage principal et de rattrapage > Régulateurs de croissance > Piétin verse et Maladies foliaires
> Pois protéagineux	> Sitone > Désherbage
> Cultures de printemps	> Limaces
> Betterave	> Contrôle de la levée > Ravageurs aériens > Larves de tipule > Désherbage
> Pomme de terre	> Traitement à la plantation, Ver fil de fer > Désherbage
> Tournesol	> Semis, Désherbage
> Maïs	> Semis, Pyrale
> Herbages	> Rumex

Etat de la situation

Les températures douces combinées à des pluies supérieures à la moyenne pour le mois de mars ont entraîné une forte croissance des cultures d'automne. Les températures plus fraîches, associées à la perturbation actuelle, perdureront après celle-ci et seront accompagnées de bise et de gels nocturnes, ce qui entraînera un ralentissement de la croissance. Les précipitations, fort bienvenues, ont rendu les sols humides.

La pateince est donc de mise jusqu'au week-end pascal, que ce soit pour des interventions phytosanitaires, du désherbage mécanique, du travail du sol ou des mises en place de cultures. D'autant plus qu'une période plus sèche et douce semble se profiler.

Colza

Stade phénologique : boutons floraux dégagés (CD 53) à floraison CD (61)

Ravageurs

→FT Agridea 6.61-67



Une fois la floraison engagée, les méligrèthes ne représentent plus de risque pour le colza et deviennent utiles car ils contribuent à la pollinisation. Il ne faut donc pas chercher à les éradiquer. Dès le début floraison, plus aucun insecticide n'est autorisé.

Méligrèthes

Le vol des méligrèthes a été intense par endroit. Ainsi, le seuil de 6 méligrèthes par plante a souvent été atteint, nécessitant une intervention avant la période perturbée qui s'achève. La bise, les basses températures et les gels nocturnes annoncés pour la semaine à venir devraient certes freiner l'arrivée de nouveaux méligrèthes, mais aussi retarder un franc démarrage de la floraison. Dans les régions où la floraison s'engage, une intervention devient superflue car les méligrèthes participent à la pollinisation. Les parcelles qui ne sont pas encore sur le point de fleurir, c'est-à-dire dont les boutons floraux ne virent pas encore au jaune, doivent faire l'objet d'une surveillance (voir le flash phytosanitaire du 21 mars dernier). Si une seconde intervention contre les méligrèthes devait s'avérer nécessaire (floraison pas commencée une semaine après l'application d'un insecticide et seuil à nouveau atteint), utiliser une autre matière active que lors de la première intervention. Le produit Blocker (soumis à autorisation) ne peut pas être utilisé contre les méligrèthes seuls. Contre ceux-ci, il reste trois matières actives (pas besoin d'autorisation): spinosade (p.ex. Audienz), acétamiprid (p.ex. Gazelle SG ou Oryx Pro) et indoxacarbe (Ammate). L'interdiction d'Ammate étant imminente, ne pas conserver de stock. Le stade boutons floraux jaunes encore fermés (CD 59 ; voir photo en première page) représente le stade ultime d'intervention. **Dès les premières fleurs ouvertes, toute application d'insecticide est interdite.**

Par conséquent, dans les cas où un fongicide contre la sclérotiniose serait jugé nécessaire, seuls les fongicides homologués pour une utilisation avant floraison (dès le stade CD 57) pourraient être mélangés avec l'insecticide ; il s'agit des produits Proline et Propulse (voir ci-dessous).

Charançon des siliques

Le charançon des siliques ne présente un risque pour les plantes que lorsque les premières siliques sont formées, mais une intervention ne peut se faire que jusqu'au stade 59 (avant floraison). Le seuil d'intervention est de 0.5 à 1 charançon par plante. En cas de lutte spécifique contre le charançon des siliques, une **autorisation est nécessaire en PER.**



Sclerotiniose

→FT Agridea 6.51-54

Il n'existe pas de seuil d'intervention pour la sclerotiniose du colza étant donné que la protection ne peut être que préventive. Une lutte fongicide contre la sclerotiniose ne devrait être engagée qu'en cas de risque réel.

Le risque de sclerotiniose dépend du nombre de cultures sensibles dans la rotation (colza, tournesol, tabac, pois, soja, ...) et de l'importance des dégâts les années précédentes sur la parcelle. Enfin, le climat durant toute la floraison favorisera ou non l'expression de la maladie : humidité relative de plus de 90 % dans le couvert (pluie ou rosée matinale) durant au moins 3 jours consécutifs et une température moyenne journalière supérieure à 10°C. La sclerotiniose ne se déclare pas tous les ans, mais apparaît de manière sporadique dans certaines régions. On estime la nuisibilité de la sclerotiniose à 6 dt/ha en cas de forte attaque (source : Terres Inovia). Le bon niveau de tolérance des variétés actuelles réduit considérablement le risque d'avoir des dégâts significatifs. Il est possible de réduire le potentiel infectieux des parcelles contaminées par des sclérotes en appliquant le produit biologique Contans WG, par exemple durant l'interculture (délai d'utilisation : 5.04.2024).

Si un fongicide est jugé nécessaire, veiller au choix du produit : certains produits (p.ex. Casac, Cantus) doivent être appliqués durant la floraison (CD 61 à 65 ; début à mi-floraison) pour être pleinement efficaces ; éviter de les utiliser. Le passage dans la culture à ce stade avec un pulvérisateur cause des dégâts non seulement aux plantes mais aussi à l'image de l'agriculture. Le cas échéant, intervenir en dehors de la période de vol des abeilles, de préférence tard le soir. Les produits les plus efficaces contre la sclerotiniose sont ceux contenant du prothioconazole (p.ex. Proline ou Casac) et/ou une substance active du groupe des SDHI (p.ex. Propulse ou Cantus). Parmi ceux-ci, seuls Proline et Propulse peuvent être appliqués avant la floraison (dès le stade CD 57). Dans tous les cas, laisser un témoin pour pouvoir évaluer (avant la récolte ou sur les bas de tiges après la récolte) la nécessité de la lutte contre la sclerotiniose et, le cas échéant, l'efficacité du fongicide.

Céréales d'automne

Stades phénologiques :

- Blé : fin tallage (CD 29) à 2 nœuds (CD 32)
- Orge : épi 1 cm (CD 30) à 2 nœuds (CD 32)

Désherbage principal et de rattrapage

→FT Agridea 2.34-36

Si le désherbage principal n'a pas pu être effectué avant la période de mauvais temps qui s'achève, veiller au stade d'utilisation des herbicides ; certains produits ne peuvent plus être appliqués après le stade épi 1 cm (CD 30), p.ex. Archipel, Sprinter à 220 g/ha, Othello ou Talis + Gondor. La bise et les gelées nocturnes annoncées dans la semaine à venir sont peu propices au désherbage chimique. Celui-ci ne pourra reprendre qu'à partir du week-end pascal.

Désherbage de rattrapage : dès que les **vivaces** (chardons, rumex...) sont assez développées (10-20 cm). Des sulfonylurées antidicotylédones peuvent être utilisées, si nécessaire en rattrapage jusqu'à l'apparition de la dernière feuille (CD 37), voire CD 39. Il est possible de n'intervenir que par foyers. Sur les parcelles à forte pression de **gaillet**, il est possible d'ajouter un herbicide contenant du florasulame (p.ex. Primus) et/ou du fluroxypyr (p.ex. Starane). Le cas échéant, tenir compte d'une possible réduction de dose. Les fiches techniques Agridea 2.34 et suivantes contiennent toutes les informations nécessaires pour le choix et l'application des herbicides.

Régulateurs de croissance

→FT Agridea 2.41-46

En cas de risque de verse, les régulateurs de croissance sont utiles, mais ils ne sont pas indispensables à la culture. Ils sont à adapter au niveau de risque. Celui-ci dépend de la variété, de la date de semis (densité de plantes après tallage) et de la parcelle (fourniture d'azote par le sol et les engrains).

Le produit CCC est utilisable dès la fin tallage, mais idéalement au stade épi 1 cm (CD 30), sur blé, triticale et épeautre. Le stade d'application est dépassé dans de nombreuses situations.

Les produits à base de trinexapac-éthyl (p.ex. **Moddus**, **Metro Class**) sont recommandés au stade 31-32 (1 à 2 nœuds) pour le blé, l'orge, le triticale et l'épeautre et au stade 2 nœuds pour le seigle et l'avoine. Ces recommandations s'appliquent aussi au produit **Medax**, mais à la différence qu'il n'est pas homologué sur avoine. Le produit **Prodax** (mélange des matières actives de Moddus et Medax) permet une certaine souplesse d'utilisation quant au stade d'application sur céréales. Pour les céréales d'automne, il peut être appliqué jusqu'au stade 49 (gaine éclatée) et au stade 39 (dernière feuille étalée) pour l'avoine. Mais les applications précoces sont plus efficaces.

Sur l'orge notamment, les produits à base d'**éthéphon** (Ethéphon, Elotin, Terpal etc.) représentent une bonne solution : contrairement aux autres régulateurs, l'éthéphon permet de maîtriser la casse du col de l'épi et peut suffire en cas de risque de verse moyen. Il peut être appliqué au stade 37-49 (apparition de la dernière feuille à apparition des barbes) et être ainsi combiné à une application fongicide. Le produit **Terpal** (éthéphon plus matière active de Medax) offre une plus grande flexibilité et peut être appliqué dès le stade 2 nœuds.

Pour éviter des risques de phytotoxicité et/ou assurer une bonne efficacité, traiter sur des plantes en pleine croissance, par températures douces le jour du traitement et les 3 jours suivants, sans grandes amplitudes thermiques et par temps lumineux. Vérifier sur l'emballage si le mélange est possible avec un fongicide et, le cas échéant, si le dosage du régulateur doit être réduit. Les mélanges peuvent augmenter l'agressivité du traitement. Les fiches techniques Agridea 2.41-46 contiennent les précisions quant aux conditions d'emploi et aux dosages recommandés.

Rappel : les **conditions météorologiques** au moment de l'application, ainsi que dans les jours qui précèdent et suivent celle-ci, sont plus importantes que le strict respect du stade de la céréale. Attendre au moins 5 jours après l'application d'un herbicide avant d'intervenir avec un régulateur (14 jours pour l'Ethéphon). Il n'y a pas de délai pour le CCC.

Piétin verse

→FT Agridea 2.55 & 2.59.1

Le risque de piétin verse est lié principalement à la **rotation** et à la **date de semis**. Il peut être évalué à l'aide de la fiche technique Agridea 2.55. En particulier pour les semis précoces dans des rotations chargées en céréales (risque plus élevé), les premières observations sont à réaliser sur la base des tiges (de 40 plantes) dès que le blé atteint le stade épi 1 cm et jusqu'au stade 1 nœud. Ne pas confondre avec d'autres maladies du pied (rhizoctone, fusariose du pied) contre lesquelles une intervention est inefficace ou peut même favoriser le piétin verse. Le seuil d'intervention est atteint s'il y a 6 à 8 tiges atteintes sur 40 (15 à 20%). Les produits utilisables sont décrits dans la FT 2.59.1. Le stade optimal d'intervention est 1 nœud (CD 31). Contrôler par la même occasion la présence de septoriose, de rouille jaune ou d'oïdium (voir ci-dessous). Si une intervention contre le piétin verse est jugée nécessaire et qu'il y a simultanément présence d'une ou plusieurs maladies foliaires précitées, utiliser de préférence un fongicide à large spectre d'efficacité (p.ex. Input). Laisser un témoin.



Piétin verse : évolution de la tache (g. à dr.)

Maladies foliaires

→ **FT Agridea 2.53 & 2.59**

Le feuillage est encore sain pour la plupart des céréales. L'évaluation du risque débute au stade 1 nœud. Les maladies foliaires posent généralement problème entre le stade 2 nœuds et la sortie de la dernière feuille. Cependant, l'oïdium peut présenter un risque avant le stade 2 nœuds. Si les seuils sont atteints, choisir un fongicide dans les fiches techniques Agridea 2.59.

Blé d'automne

Oïdium : il n'a pas été observé.

Rouille jaune : elle n'a pas encore été observée ; à surveiller sur les variétés sensibles (Claro, Mulan).

Contrôle : prélever 40 tiges (maître-brins) en contrôlant les 3 feuilles supérieures complètement développées (120 feuilles). Une feuille est considérée comme atteinte dès qu'elle possède une tache ou une pustule.

Seuils d'intervention, du stade 1 nœud (CD 31) à début floraison (CD 61) :

- > Oïdium : 30 à 60 feuilles atteintes (25 à 50%), selon sensibilité des variétés ;
- > Rouille jaune : 3 à 5 feuilles atteintes (3 à 5%) ou dès les 1^{ers} foyers actifs.

Septoriose (principale maladie du blé) : on la trouve en faible intensité sur les feuilles du bas. Elle ne représente aucun risque pour l'instant. La surveillance de la septoriose se fait au plus tard dès l'apparition de la dernière feuille (stade CD 37), en ne comptant les taches que sur la 4^{ème} feuille définitive (F4) depuis le haut sur 100 tiges. Le seuil d'intervention est de 20% des F4 atteintes.

Stratégie fongicide : en cas d'intervention nécessaire en cours de montaison, notamment contre le piétin verse, ne pas encore utiliser de produits à base de SDHI (Aviator Xpro, Adexar Top, Elatus Era, Pandorra...) ; ils sont à réserver au traitement principal, autour du stade dernière feuille (max. 1 application par parcelle et par année).

Orge d'automne

L'état sanitaire des orges est encore bon. On observe localement des taches foliaires. Celles-ci augmenteront suite aux précipitations.

L'orge se caractérise par une progression rapide des stades phénologiques d'une part, et une évolution rapide des symptômes (taches foliaires) d'autre part. Il peut par conséquent être difficile de prendre la bonne décision, mais le bon état sanitaire actuel plaide en faveur d'une stratégie à 1 fongicide, appliqué entre les stades dernière feuille étalée et début gonflement (CD 39-41). A ce stade, choisir un fongicide qui contient la matière active prothioconazole pour assurer une protection suffisante contre les grillures (et la ramulariose).

Helminthosporiose et rhynchosporiose : suivre l'évolution de ces maladies en contrôlant les 3 feuilles supérieures complètement développées de 40 plantes prélevées sur toute la parcelle. Le seuil est de 15 à 25% des feuilles atteintes par l'une des 2 maladies (comptabiliser les 2 maladies ensemble).

Oïdium : le seuil est de 25 à 50% des feuilles atteintes.

Les fiches techniques Agridea 2.53.4 et 2.59.2 vous donnent des informations supplémentaires concernant les maladies et les meilleurs fongicides disponibles. Pour toutes les interventions, laisser un témoin non traité afin de voir l'efficacité du traitement.



Taches d'helminthosporiose sur orge.

Pois protéagineux

Stades phénologiques :

- Pois de printemps : levée

Désherbage

→FT Agridea 10.31-32

Le désherbage chimique s'effectue généralement en prélevée, dans ce cas il a déjà été réalisé. Le désherbage de postlevée peut encore se faire par l'application au stade 2 à 4 étages foliaires d'un mélange composé d'un racinaire (pendiméthaline) et d'un contact (bentazone) ou de Bolero. Seul Bolero est encore possible dès le stade 4 à 5 étages foliaires. Pour obtenir une bonne efficacité, il est indispensable d'intervenir sur des adventices peu développées (stade cotylédons à 2 feuilles). Voir la fiche technique Agridea 10.31 pour les mélanges disponibles et les recommandations d'emploi.

Les produits contenant du bentazone (Basagran, etc.) sont interdits en zone S2. Veiller également aux restrictions sur la rotation pour la matière active bentazone avec max. 0.96 kg de bentazone par hectare sur la même parcelle sur une période de deux ans. Pour les produits à base de la matière active alconifène, par exemple pour Bandur à 1 l/ha (postlevée) : ZNT de 20 m (dérive) et 2 points de ruissellement et à 2.25 - 3 l/ha (prélevée) : ZNT de 20 m et 4 points de ruissellement.

Si nécessaire, il est possible d'intervenir dès la levée des graminées avec un graminicide spécifique. Voir fiche technique Agridea 20.33. Il est recommandé de respecter un intervalle d'environ une semaine entre l'application d'un antigraminée spécifique et d'un antidiicotylédone (source : Terres Inovia).

En conditions sèches en surface, il est aussi envisageable de faire un désherbage mécanique à partir du stade 1 à 2 étages foliaires mais avant que les vrilles ne se touchent (FT 10.32).

Sitone

→FT Agridea 10.52 & 10.54

L'activité des sitones est favorisée par des températures moyennes supérieures à 12°C, un bon ensoleillement et un temps sec. Ces insectes gris-brun de 4-5 mm mangent le bord de la feuille. Ils font des encoches en forme de demi-cercles sur les premiers étages foliaires du pois (photos). Ce sont les larves qui rongent les nodosités sur les racines qui sont responsables des pertes de rendement. Néanmoins, le traitement vise les adultes avant qu'ils ne pondent, mais n'atteint nullement les larves. Le seuil d'intervention est de plus de 10 encoches par foliole sur les 2 à 3 premiers étages foliaires. Cependant, même si le seuil est dépassé, il est en général peu rentable de traiter et surtout inutile de sortir du programme « Non-recours aux produits phytosanitaires » (anc. Extenso) pour lutter contre les sitones. Tout traitement est soumis à autorisation en PER. Après le stade 3 étages foliaires, l'efficacité du traitement n'est plus garantie. En cas de forte attaque, un apport de 100 kg/ha de nitrate d'ammoniaque peut être une alternative à l'insecticide. Il compense la perte de nodules fixateurs d'azote.



Cultures de printemps

Limaces

→FT Agridea 20.63-64

Les cultures de printemps, telles que betterave, maïs, tournesol et céréales de printemps sont sensibles aux limaces du stade cotylédons jusqu'au stade 3-4 feuilles. Ces cultures sont à contrôler régulièrement, notamment après des précipitations. Pour évaluer le risque, épandre après le semis des poignées de granulés anti-limace à 8-10 endroits dans la parcelle et contrôler le lendemain matin si des limaces ou des traces de bave sont présentes. Pour ceci, n'utiliser que des produits à base de métaldéhyde, et non pas du Sluxx, car dans ce cas, il n'y a ni traces de bave ni cadavres ; les limaces meurent en retrait dans le sol.

Attention à la réglementation en vigueur concernant les anti-limaces :

La quantité totale de métaldéhyde (matière active) par parcelle et par année ne doit pas dépasser 700 g/ha et il doit y avoir 14 jours d'intervalle entre deux applications. Ceci correspond au total à 14 kg/ha pour des produits formulés à 5% de matière active. En cas de forte présence de limaces, si l'intervalle ne peut pas être respecté, il est conseillé d'alterner les matières actives et d'utiliser du Sluxx (phosphate de fer).

Seuils d'intervention :

- Betterave et tournesol : dès que des traces de bave ou des limaces mortes sont trouvées dans les zones d'appât ;
- Maïs et céréales de printemps : 5% des plantes atteintes.
- Produits pour la lutte : voir la fiche technique Agridea 20.64.

Betterave sucrière

Stade phénologique : semis à levée

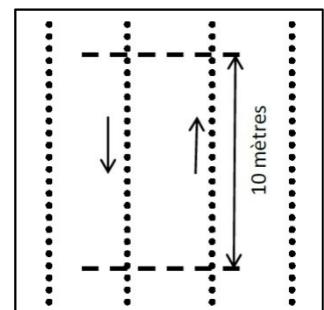
Contrôle de la levée

→ **FT Agridea 3.22**

Les semis ne sont pas terminés et ne pourront reprendre que dans des sols ressuyés. La surveillance des limaces est de mise, notamment en techniques culturales simplifiées (semis sous litière ou direct).

L'objectif de peuplement pour un rendement optimal se situe entre 90'000 et 95'000 plantes par ha.

Méthode de comptage : on compte toujours le nombre de betteraves saines sur deux rangs voisins sur une longueur de 10 mètres, soit au total 20 mètres linéaires. En multipliant par 1'000 le nombre de plantes recensées, on obtient le peuplement par hectare (schéma). Un remplacement de la culture est à envisager si le peuplement ne dépasse pas 40'000 plantes par ha.



Ravageurs aériens

→ **FT Agridea 3.61 & 3.65**

L'unique enrobage de semences homologué en PER est le Force 20 CS (pyréthrinoïde). Cet insecticide a une efficacité de contact contre certains ravageurs souterrains (vers fil de fer, atomaire, collembole). Mais comme il n'est pas systémique, il n'a aucune efficacité contre les insectes aériens tels que l'altise, la mouche de la betterave, les pucerons ou la teigne. Dès la levée, surveiller la présence et les dégâts de ces insectes. Hormis pour le Pirimor contre les pucerons noirs, **toute intervention insecticide est soumise à autorisation**. La lutte contre le puceron vert (vecteur de viroses) sera coordonnée dans le cadre d'un réseau entre les services phytosanitaires cantonaux et le CBS.



Morsures d'altises (Source : CBS)

Le moment du départ des interventions sera communiqué par ce réseau et une autorisation régionale de traiter sera délivrée. Ces interventions se feront, pour la première application avec la matière active acétamiprid (Gazelle, Basudin,...), puis avec les matières actives flonicamide (Teppeki) ou spirotétram (Movento SC). Des informations plus précises concernant la stratégie de traitement vous parviendront en temps voulu.

Altises - seuil d'intervention : au stade cotylédons 50% des plantes avec des morsures et au stade 2 à 4 feuilles 80% des plantes avec des morsures. Renoncer autant que possible à une intervention de manière à préserver les auxiliaires contre les pucerons.

Sortir du programme « Non-recours aux produits phytosanitaires » (anc. Extenso) avant une application d'insecticide.

Larves de tipules

→FT Agridea 3.61 & 3.65

Les risques sont élevés après le retournement d'une prairie ou après une culture intercalaire. Sur ces parcelles en particulier, un contrôle est recommandé dès la levée, jusqu'au stade 6 feuilles. Les dégâts (plantes manquantes ou rongées juste au niveau du sol) apparaissent typiquement par foyer et des asticots gris-bruns peuvent être trouvés dans la couche superficielle du sol (photo). Il peut être parfois nécessaire de creuser légèrement. Il n'y a **plus de produits homologués** contre ce ravageur.



Désherbage

→FT Agridea 3.31-34

Il faut intervenir dès la levée des premières adventices, indépendamment du stade de la betterave, avec un mélange à deux ou trois composants (phenmédiphame, éthofumésate et métamitrone) comprenant 1.0 à 1.5 kg par ha de la matière active métamitrone.

Les fiches techniques Agridea 3.31 à 34 ainsi que l'application BetaSwiss donnent tous les détails concernant les herbicides et les adventices difficiles à combattre. Plusieurs herbicides utilisés dans la betterave sont soumis à des restrictions d'utilisation dans le but de protéger les eaux souterraines et superficielles : les matières actives quinmérac (TANARIS) et lénacile (Betanal MaxxPro, Venzar, ...) sont interdites en zone S2. De plus, pour le lénacile, une zone non traitée de 20 m doit être respectée le long des eaux de surface (cours d'eau, ...) et nécessite 1 point pour le ruissellement. Les produits Conviso One à 2 l/ha et Debut Duo Active requièrent 2 points pour le ruissellement.

Rappel : la matière active S-métolachlore (Dual Gold) est interdite en PER depuis le 1.01.2023. Pour le programme IP-Suisse, les produits contenant du lénacile (Venzar, **Betanal Maxx Pro**, Spark) sont aussi interdits.

Pomme de terre

Stade phénologique : en cours de plantation

Traitements à la plantation

→FT Agridea 4.55-57

Un traitement contre le rhizoctone est justifié lorsque le seuil d'intervention est atteint (20% des plants avec des scléroties) ou lorsqu'il y a un risque accru : précédent ou anté précédent prairie ou variété sensible (Agata, Annabelle, Belmonda, Bintje Ditta, Erika, Gwenne, Maldiva, Queen Anne, Panda, Pirol, Sunshine, SHC 1010, Sorentina, Thalessa), ainsi qu'une rotation chargée en pommes de terre.

Outre le produit biologique Proradix (Pseudomonas) qui présente une efficacité partielle, cinq substances actives sont encore autorisées. Le fluoxapyroxad (p.ex. Rondo Sky), pour le traitement des buttes ou des plants, et le fluotolanol (p.ex. Fungifend), pour le traitement des plants, agissent contre le rhizoctone. Ce dernier a une efficacité partielle contre la gale argentée. Les produits Maxim 100 FS (traitement des plants également possible sur la machine) et Diabolo Plus (traitement des plants) agissent contre les deux maladies. **Le pencycuron (Monceren Pro) est interdit depuis le 30.11.2022.**

Pour le traitement des buttes, il est conseillé de monter deux buses, de manière à ce que toute la terre entourant le plant soit traitée. Ceci est important pour lutter contre des maladies provenant du sol, comme le rhizoctone et la dartrose. Mais il est bon de rappeler que ces maladies représentent un risque essentiellement dans des rotations chargées en pommes de terre et que dans ces cas, le traitement des buttes ne suffit pas. Un allongement du temps de pause entre deux cultures de pommes de terre à au moins 4 à 5 ans (1 année de pommes de terre sur 5 à 6 ans) permet de résoudre le problème en grande partie.

Ver fil de fer

→FT Agridea 4.64

Contre les dégâts de vers fil de fer, il y a uniquement le produit de lutte biologique Attracap (Omya) qui jouit actuellement d'une autorisation provisoire.

Désherbage

→FT Agridea 4.31-33

Les plants et les variétés Agata, Agria, Annabelle, Celtiane, Charlotte, Hermes, Innovator, Jelly, Lady Christl, Lady Claire, Lady Rosetta, Laura, Markies, Pirol, Venezia et Victoria (variétés sensibles à la métribuzine en postlevée) sont désherbées en prélevée 1 à 2 jours après buttage. Attention avec Racer CS : ce produit doit être appliqué au plus tard 1 semaine avant la levée des pommes de terre. Sur les autres variétés destinées à la consommation, les interventions sont possibles en prélevée ou en postlevée. La prudence est de mise avec les nouvelles variétés, car leur sensibilité à la métribuzine n'est pas toujours connue. Les produits Proman ou Soleto (matière active : metobromuron) peuvent présenter une alternative à la métribuzine sur les variétés sensibles. Ils peuvent être appliqués seuls ou en mélange avec d'autres produits recommandés par les firmes jusqu'à peu avant l'émergence des pommes de terre. Avant de traiter, laisser les buttes se raffermir au moins 2 jours après le dernier buttage. Un sol humide ou une légère pluie après l'application est nécessaire pour obtenir une bonne efficacité des herbicides racinaires. Pour assurer un film herbicide continu sur les buttes, appliquer au moins 300 l/ha d'eau. La durée d'action des herbicides est la plus longue pour Bandur et la plus courte pour Boxer ; les produits contenant de la métribuzine se situent en position intermédiaire. Pour le choix des produits et/ou les techniques, consulter la fiche technique Agridea 4.31-33. Tenir compte des restrictions d'utilisation dans le but de protéger les eaux souterraines et superficielles FT 18.05 (limitations de dosage, distances aux eaux de surface). Concernant les points de ruissellement, lors de l'utilisation de la matière active alconifène (Bandur) 3 à 4 points de ruissellement sont nécessaires (selon dosage). Pour la matière active métribuzine, les points ruissellements sont de 1 à 3 points (selon dosage) et pour le flurochloridon (Racer CS), 4 points. De nombreuses stratégies actuelles de désherbage contiennent au moins une des deux matières actives.

Pour un désherbage complémentaire contre les graminées, utiliser un graminicide spécifique (voir fiche technique Agridea 20.33) ou Titus + Exell qui a de plus une bonne efficacité notamment contre gaillet, amarante et ortie royale.

Tournesol

Semis

→FT Agridea 8.11-13

Un semis dans un sol ressuyé et réchauffé (8°C à 5 cm de profondeur) suivi de plusieurs jours poussants, favorise un démarrage rapide et régulier (consulter [le réseau suisse d'humidité des sols](#)). Ceci réduit la période critique d'exposition du tournesol aux dégâts d'oiseaux, limaces et autres ravageurs du sol.

Les conseils de densité de semis varient de 65 à 80'000 graines par ha selon la situation de la parcelle et la zone de culture. En fonction de la qualité de la préparation du lit de semence, des différents ravageurs du sol ou des oiseaux, le taux moyen de levée se situe à environ 75%. Ainsi, l'objectif de peuplement à atteindre se situe entre 50 et 60'000 plantes levées par ha. Dans nos régions, plutôt fraîches, il est conseillé de majorer la densité pour homogénéiser la maturité. Une densité insuffisante produit des gros capitules qui mûrissent plus lentement, avec un risque accru de développement de maladies (botrytis). En augmentant légèrement la densité, on limite ce phénomène grâce à une maturité plus rapide et plus régulière.

Lors de la levée, procéder à un contrôle sur 10 mètres de ligne. Pour satisfaire un peuplement optimal, il faudrait idéalement trouver entre 25 et 35 plantes sur 10 mètres linéaires, en fonction de l'écartement (FT 8.13).

Particularités du semis en cas de désherbage mécanique

Avant le semis, il est recommandé d'effectuer 1-2 faux-semis. L'objectif est de faire germer les mauvaises herbes et de les détruire dès qu'elles ont levé. Le faux-semis est inefficace sur vivaces, voire contreproductif.

Un des facteurs les plus importants pour réussir le tournesol sans herbicide est le démarrage rapide de la culture. C'est pourquoi les semis tardifs sont généralement plus propres et faciles à désherber que les semis précoces.

La régularité de la profondeur de semis est également centrale et d'autant plus importante si un désherbage mécanique est prévu en prélevée (à l'aveugle). Le cas échéant, semer à 3 cm de profond.

Désherbage en prélevée : passage 2-3 jours après le semis (en conditions poussantes) avec des outils indépendants du rang (herse étrille, houe rotative ou étrille rotative).

Désherbage

Seul le désherbage de prélevée est possible, sauf pour la variété P64HE118 (FT 8.31). Pour la variété P64HE118, dans une stratégie anti-résistance, il est conseillé de faire dans un premier temps un désherbage standard de prélevée. Si l'efficacité de celui-ci n'est pas suffisante, il est possible de faire un traitement de rattrapage avec Express SX à 30 g/ha au stade 2-4 feuilles puis à 30 g/ha au stade 6 feuilles du tournesol (env. 10 jours d'intervalle). Pour les désherbages de prélevée avec la matière active aclonifène (Bandur), le dosage maximal se situe à 3 l par ha ; il est alors nécessaire de compléter avec Spectrum et/ou Stomp Aqua. Attention aux conditions d'utilisation concernant la protection des eaux, soit une zone non traitée (ZNT) et/ou mesures de réduction du ruissellement (FT 18.05). Par exemple pour Bandur à 3 l/ha : ZNT de 20 m et 4 points de ruissellement. En fonction de l'efficacité du désherbage chimique, envisager le désherbage mécanique (FT 8.34).

Maïs

Semis

Une température du sol de 10°C (minimum 8°C) devrait être atteinte à 5 cm de profondeur (consulter [le réseau suisse d'humidité des sols](#)). Un semis précoce n'est pas à l'abri d'un retour de froid. Le cas échéant, le développement juvénile est ralenti et les plantules restent longuement soumises aux attaques de ravageurs et à la concurrence des adventices.

Seul le produit Korit 420 FS est homologué en traitement de semences comme répulsif pour les oiseaux. Les risques de dégâts d'oiseaux peuvent aussi être diminués par un semis plus profond et un roulage (par conditions sèches).

Le désherbage se fait en post-levée, hormis pour les semis en bandes.

Pyrale

La lutte préventive contre la pyrale du maïs est indispensable. C'est le dernier moment pour enfouir proprement les pailles sur les parcelles de maïs récoltés en 2022 et pour commander les trichogrammes (20 avril chez Omya et UFA Semences ; 30 avril chez Andermatt Biocontrol).

Herbages

Rumex

Dès les premiers pissenlits en fleur (prairies permanentes), ne plus intervenir en traitement de surface contre les rumex avec des produits contenant de l'asulame. Rappelons que les pertes de rendement sont plus importantes lors d'un traitement printanier qu'avec une intervention en fin d'été, début d'automne.

L'équipe de rédaction est à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'autorisation de traitement :

- *André Chassot : 026 305 58 65*
- *Claudia Degen : 026 305 58 33*
- *Nadège Wider : 026 305 58 73*
- *Fanny Duckert : 026 305 56 17*
- *Jonathan Heyer : 026 305 58 71*
- *Sandra Racine : 026 305 58 75*